

FORMATION

TENIR SA COMPTABILITÉ D'ARTISTE INDÉPENDANT EN RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE « APPROFONDISSEMENT »

Les 18, 19 et 25 novembre 2021

Durée

—

3 jours (21 heures).

Lieu

—

ARAPL Hauts-de-France - 118 rue du 8 Mai 1945 - Villeneuve d'Ascq.

Public

—

Cette formation est destinée aux artistes-auteurs ayant opté pour le régime fiscal réel d'imposition (dit aussi régime de la déclaration contrôlée) et tenant leur comptabilité, désirant renforcer leur autonomie dans la gestion fiscale à l'aide notamment d'un logiciel de comptabilité spécifique.

Objectifs de formation

—

Conforter et approfondir ses connaissances relatives au régime d'imposition de la déclaration contrôlée BNC, aux grands principes de la TVA. Permettre de tenir sa comptabilité d'artiste-auteur, notamment au moyen d'un logiciel de comptabilité, et de s'acquitter de ses obligations fiscales.

Objectifs pédagogiques

—

- Comprendre les grands principes comptables et les obligations fiscales liées au régime de la déclaration contrôlée.
- Exposer la situation des artistes-auteurs au regard de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) et être en mesure de s'acquitter de ses obligations en la matière.

FORMATION

- Permettre au participant de tenir sa comptabilité d'artiste-auteur indépendant, notamment avec un logiciel de comptabilité en conformité fiscale (permettant l'émission de fichiers d'écritures comptables non modifiables), et ainsi de s'acquitter de ses obligations.
- Maîtriser les principales fonctionnalités de base d'un logiciel.

Sanction de formation

—
Une attestation de présence sera délivrée à la fin de la formation.

Modalités d'évaluation

- - Une évaluation dite « préalable » sera réalisée avant l'inscription pour s'assurer de l'adéquation entre les attentes des stagiaires et les objectifs de la formation proposée.
- Une évaluation sera réalisée à l'issue de la formation pour vérifier l'atteinte des objectifs de départ.
- Une évaluation dite « à froid » sera réalisée dans le mois suivant la date de fin de formation.

Méthode pédagogique

—
Cette formation collective s'appuiera sur la participation active des stagiaires dans le partage d'expériences. Elle alternera l'étude de cas et la réalisation d'exercices.

Outils pédagogiques

—
Un support de formation sous format électronique ainsi que de la documentation spécifique vous seront remis à l'issue de la formation.

Intervenant

—
ARAPL Hauts de France, Association Agréée, véritable acteur de terrain et partenaire des professionnels libéraux depuis plus de 40 ans. Partenaire de la malterie auprès des artistes-auteurs, cette association a vocation à accompagner ses adhérents, sécuriser leurs déclarations fiscales et les former.

Programme

J1 - 7h

1 - Rappels des spécificités du régime de la déclaration contrôlée

- Principes généraux
- Obligations comptables et fiscales
- Comparatif du régime réel avec le micro-BNC en cours d'activité
- Calendrier fiscal

2 - Régime de TVA des artistes-auteurs : principes, taux et déclaration

- Notion d'assujettissement à la TVA
- Taux de TVA applicables
- Présentation globale des différents régimes : franchise en base de TVA, régime simplifié et réel normal d'imposition à la TVA
- Revue des principales modalités de récupération de la TVA
- Remplir sa déclaration de TVA et réaliser un cadrage des opérations déclarées avec la comptabilité

3 - Pourquoi adhérer à une Association Agréée ?

J2 - 7h

4 - Spécificités de la déclaration contrôlée liées à l'activité d'artiste-auteur

- Passage en revue des éléments à prendre en considération dans la déclaration n°2035 :
 - >Les recettes imposables
 - >Les dépenses déductibles (principales charges pouvant être inscrites sur la déclaration 2035 : fournitures, frais de locaux, déplacements, repas, cotisations sociales...)
- Principe de la part privée/part professionnelle de certaines dépenses
- Le traitement des immobilisations
- Réponse aux problématiques spécifiques des stagiaires

Évaluation intermédiaire de la formation

J3- Sur une journée ultérieure - 7h

5 - Rappel des principes généraux de tenue comptable

- Obligations administratives (justificatifs des opérations professionnelles, registres obligatoires, compte bancaire professionnel dédié)
- Organisation (classement, conservation des documents)
- Principes de base de la comptabilité (plan comptable, enregistrement des écritures, modes de tenue)

6 - Tenue d'une comptabilité informatisée

- Choix du logiciel comptable : présentation des fonctionnalités indispensables
- Conformité fiscale du logiciel et Fichier des Ecritures Comptables

7 - Mise en pratique sur le logiciel du réseau ARAPL

- Paramétrages, enregistrement de pièces comptables et réponse aux problématiques spécifiques des stagiaires
- Etat de rapprochement bancaire
- Gestion des immobilisations
- Présentation d'un arrêté comptable : états comptables, documents fiscaux, FEC

Évaluation finale de la formation

Tarifs et modalités

—
Coût de la formation : 735 € TTC

Financement possible par l'AFDAS.

Transmettre le dossier trois semaines avant le début de la formation.

Le nombre de participants est limité à 10 personnes.

Inscription et informations complémentaires

—
Élisabeth Bérard, chargée d'information-ressource
ressource@lamalterie.com
06 03 21 89 15